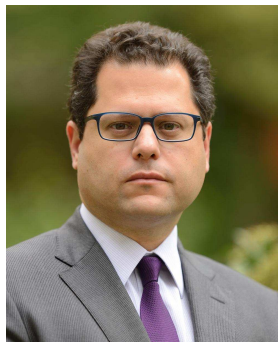


Lettre d'information départementale France Relance

Mars 2021 - Numéro 5

Pour toute question relative au plan de relance, une adresse mail dédiée :
pref-francerelance@aisne.gouv.fr



Face à deux crises, sanitaire et économique, nous menons collectivement deux batailles. En plus de mobiliser toutes nos énergies pour dépasser la pandémie, nous œuvrons pour faire de la reprise une réalité à court terme, mais aussi pour assurer qu'à long terme, l'économie de notre département se place sur une trajectoire ambitieuse, vers une agriculture souveraine, une industrie renforcée et des services créateurs d'emplois pérennes. A mesure que les dispositifs rencontrent leur public, nous gardons confiance en l'avenir et agissons pour tracer le chemin d'un développement durable, s'appuyant sur une transition écologique.

Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne

Deux nouvelles entreprises lauréates aux appels à projet de soutien à l'industrie

2 nouveaux lauréats : *Fruits Rouges & Co* (Laon) et *Vegetal Techno* (Braine)

Fruits Rouges & Co (Laon), Lauréate de l'appel à projet « Relocaliser »

Ce projet contribue à réduire nos importations, à renforcer nos filières agro-alimentaires et à consolider l'emploi dans l'Aisne

L'entreprise axonaise, leader dans la production et la commercialisation de fruits rouges frais, fruits surgelés et produits transformés, a développé un réseau de production local avec 70 producteurs engagés dans une agriculture durable. L'objectif du projet est de relocaliser une unité de production de première transformation de fruits et d'augmenter la production sur le territoire français. Ce projet pourrait à terme garantir la création de 43 ETP au sein de l'entreprise d'ici trois ans et l'emploi de plus de 250 saisonniers, dans les exploitations, majoritairement recrutés localement.

VEGETAL TECHNO (Braine), Lauréate du Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires (Hauts-de-France)

L'entreprise exerce une activité de traitement de liquides pour des entreprises industrielles des secteurs de la chimie, engrais, cosmétique et agro-alimentaire. La société porte un projet d'investissement dans une ligne de production destinée à pouvoir recycler des déchets de biomasse pour fournir des acteurs locaux en biostimulants destinés à intégrer des ateliers de granulation d'engrais.



Le préfet de l'Aisne, M. Ziad KHOURY, et le sous-préfet de Soissons, M. Joël DUBREUIL, en visite à Braine le jeudi 11 mars 2021 à la société Vegetal Techno en compagnie de ses dirigeants et des élus locaux.

De nouveaux appels à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie ont été lancés le 11 mars 2021 par l'ADEME:

- Un **appel à projets DECARB IND** portant sur la décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matières alternatifs ; Découvrir [l'appel à projets DECARB IND](#)
- Un **nouvel appel à projets BCIAT** concernant la **production de chaleur biomasse**, avec toujours l'option de bénéficier d'une aide au fonctionnement si nécessaire ; Découvrir [l'appel à projets BCIAT](#)
- Pour rappel, **l'appel à projets Energie CSR est lancé depuis fin 2020**, pour aider au développement de la filière de valorisation des CSR. Découvrir [l'appel à projet Energie CSR](#)

Zoom sur : la culture dans le plan de relance

L'ampleur et la durée de la crise sanitaire souligne l'importance du Plan de relance décidé par le Gouvernement, en particulier pour les acteurs du monde culturel.

Notre département est le lieu du projet majeur de la Cité internationale de la francophonie au **Château de Villers-Cotterêts. 100 millions d'euros** ont été rajoutés au titre du plan de relance.

Par ailleurs, trois projets d'investissements dans le patrimoine ont été retenues pour l'Aisne :

- Au titre du dispositif « Plan Cathédrales » : la restauration des toitures haute sécurité incendie de la cathédrale **Saint-Gervais-Saint-Protais à Soissons, pour un montant de 3,5 M€**
- Au titre du dispositif « Restauration des MH non Etat » : La restauration de **l'Abbaye Saint-Yved à Braine: 407 557€**
- Au titre du dispositif « Réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux : La restauration de la toiture du **COE départemental à Soissons: 100 000 €**

En outre, de nombreux projets d'équipements culturels et de restauration du patrimoine sont financés au titre des dotations d'État liés à la relance (DSIL Relance notamment). Jean-Michel BLANQUER et Roselyne BACHELOT ont annoncé le 12 février 2021 la généralisation du **programme « Jeunes en librairie »** dans le cadre du Plan de relance. Ce programme d'éducation artistique et culturelle permettra aux jeunes du département de découvrir dès 2021, les commerces de proximité que sont les librairies et leur rôle essentiel pour la promotion de la littérature et des auteurs. Le programme est doté d'une enveloppe nationale de 3,5 M€/an pour la période 2021-2022. Les appels à projets vont être prochainement lancés.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Zoom sur : les mesures pour les collectivités

Aide exceptionnelle à l'apprentissage destinée aux collectivités territoriales

La **plateforme de dépôt** des demandes relatives à l'aide à l'apprentissage destinée aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant, **est ouverte depuis le 1^{er} mars 2021**.

Cette demande pourra s'effectuer via un formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://portail-aide-recrutement-apprentis-ct.asp-public.fr> **Une assistance téléphonique destinée aux utilisateurs est joignable au 0809 549 549.**

Celle-ci concernera des contrats d'apprentissage conclus entre le 1^{er} février 2020 et le 28 février 2021. Un décret prévoyant l'extension du dispositif aux contrats conclus jusqu'au 31 mars 2021 sera prochainement publié.

Les parcours emplois compétences (PEC) Jeunes

Les parcours emplois compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Ils concernent le secteur non -marchand (**collectivités, associations...**). Le montant de l'aide accordée aux employeurs pourra être modulé entre 30 % et 60 %, du SMIC brut dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Pour les jeunes âgés de moins de 26 ans, le « PEC jeunes », l'aide à l'insertion professionnelle attribuée à l'employeur s'élève à 65% du Smic.

Zoom sur : le plan 10 000 jeunes – à la découverte des métiers du ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur s'engage à offrir plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités, à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques), sur l'année scolaire 2021-2022.

Pour les moins de 18 ans : 3 000 offres

1 800 stages de 3^{ème} et 1 200 stages de citoyenneté au sein des cadets de la République de la gendarmerie nationale

Pour les 18-25 ans : plus de 7 000 offres

1 500 contrats d'apprentissage de 6 mois à 3 ans, 4 000 stages de 6 mois maximum pour les étudiants de BTS DUT Licence ou Master, 1 500 missions de service civique de 6 mois à 1 an.

Son déploiement au niveau départemental est précisé sur le site internet de la préfecture et son compte LinkedIn.

Hausse du nombre de missions en service civique

Dans le cadre du Plan « 1 jeune, 1 solution », 100 000 missions supplémentaires de service civique ont été annoncées par le Président de la République. Les missions d'intérêt général effectuées dans le cadre du service civique s'inscrivent dans les 9 thématiques : solidarité, éducation pour tous, sport, culture et loisirs,

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

environnement, mémoire et citoyenneté, santé, développement international et aide humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise.

Les thématiques prioritaires en 2021 sont les suivantes : participations à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et diffusion des gestes barrières ; solidarités intergénérationnelles, accompagnement scolaire, continuité pédagogique, accompagnement des jeunes « décrocheurs » et des mineurs, inclusion, égalité femmes-hommes, transition écologique et développement durable, développement du service civique en collectivités territoriales, développement de l'intermédiation.

L'objectif pour l'Aisne est d'atteindre les 800 missions de service civique.

Focus sur la transformation numérique de l'État et des territoires

Le plan France Relance comporte un volet « Transformation numérique de l'État et des territoires » de 500 millions d'euros, composé d'un fonds « Innovation et transformation numérique » (292 M€ dont 88 M€ au profit des collectivités locales) et d'un fonds « Sac à dos numérique de l'agent public (208 M€).

Une collectivité peut être accompagnée pour :

→ ses projets de transformation numérique au bénéfice des usagers ou de ses agents (projet de création ou d'amélioration d'un service en ligne, d'inclusion, de formation des agents au numérique, d'amélioration de la relation aux usagers via le numérique)

→ ses projets d'innovation avec l'appui d'un laboratoire d'innovation territoriale

Un appel à projet unique pour ses deux volets sera prochainement publié. Il sera ouvert aux communes, EPCI et conseils départementaux qui pourront candidater via la plateforme Démarches-simplifiées.

Les candidatures seront relevées à deux reprises : le 14/05/21 et le 17/09/21

Le point sur la baisse des impôts de production par M. Raphaël Cardet, sous-préfet à la relance

La baisse des impôts de production est une mesure phare du plan de relance. Elle vise à donner des marges de manœuvre pérennes aux entreprises, afin de renforcer leur compétitivité et l'attractivité du territoire. Au niveau national, ce sont 10 milliards d'euros de baisse d'impôts de production pour 600 000 entreprises. **Pour l'Aisne le gain total issu de ces mesures est estimé à 59,84 millions d'euros. Plus de 4 000 entreprises devraient en être bénéficiaires.**

La mesure consiste en une réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour toutes les entreprises, une réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable, un abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permet d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Toutes les entreprises redevables de la CVAE, ainsi que toutes les entreprises redevables de la CFE et de la TFPB au titre de leurs établissements industriels peuvent bénéficier de cette mesure. Les petites entreprises non redevables de la CVAE (celle dont le CA est inférieur à 500 000 €) bénéficieront, lorsqu'elles remplissent les conditions, de la baisse du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Annexe : l'actualité des mesures du plan France relance

VOLET ÉCOLOGIQUE		
En cours	Décarbonation de l'industrie Efficacité énergétique des procédés Production de chaleur biomasse	Premier trimestre 2021 Lien vers le site dédié
Clôturé	Bon « Diagnostic carbone »	AAP ouvert jusqu'au 29/01/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Investissement pour la structuration de la filière et investissement aval pour la filière protéines végétales	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles Lien vers le site dédié
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles Lien vers le site dédié
Clôturé	Investissements pour accompagner les entreprises de production et de plantation de plants forestiers	AAP ouvert jusqu'au 01/03/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux investissements pour la transformation de la filière bois	AAP ouvert jusqu'au 09/04/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Fonds Avenir bio	AAP ouvert jusqu'au 01/09/2022, prochaine clôture au 27/04/2020 Lien vers le site dédié
En cours	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Entreprises engagées pour la transition écologique	Première date de dépôt des projets : 15/02/2021 Clôture finale au 05/04/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Solution industrielle pour la rénovation des logements sociaux (Energie Sprong)	Lien vers le site dédié
Clôturé	Travaux de dépollution pour la reconversion de friches (ADEME)	AAP ouvert jusqu'au 25/02/2021 Lien vers le site dédié
Clôturé	Acquisition, dépollution, démolition sur friches à recycler ou foncier artificialisé (MTES)	AAP ouvert jusqu'au 05/03/2021
En cours	ORPLAST: Investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées	Deuxième date de dépôt : 01/03/2021 AAP ouvert jusqu'au 15/09/2022 Lien vers le site dédié
En cours	« Hubs territoriaux » : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène	Deuxième date de dépôt des projets : 16/03/2021 AAP ouvert jusqu'au 14/09/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Transport collectif en site propre	AAP ouvert jusqu'au 15/04/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Efficacité énergétique et décarbonation	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

En cours	Plan de modernisation des abattoirs	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Briques technologiques et démonstrateurs : favoriser une industrie hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié

VOLET COMPÉTITIVITÉ

En cours	Sites industriels clefs en main	AAP ouvert jusqu'au 31/03/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Innovation et transformation numérique de l'Etat	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet national – secteurs stratégiques	Première date de relevé des projets : 26/01/2021 AAP ouvert jusqu'au 01/06/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : Volet territorial – Fonds de soutien à l'investissement dans les territoires	AAP ouvert jusqu'à épuisement des fonds Lien vers le site dédié
En cours	Fabrique des territoires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 Lien vers le site dédié
A venir	Quartiers culturels créatifs	Débute au premier semestre 2021 Lien vers le site dédié

VOLET COHÉSION

En cours	Conseillers numériques	Mesure en place jusqu'en 2021 Lien vers le site dédié
En cours	Garantie jeunes	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	SESAME vers l'emploi dans le sport	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	Accompagnement intensif des jeunes	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux projets locaux des associations de protection animale	Débute au premier trimestre 2021 Lien vers le site dédié

Le plan de relance compte aussi de nombreux dispositifs qui ne se font pas par appel à projets et restent ouverts sous forme de guichets : aide à l'embauche des jeunes, MaPrimeRénov', soutien à l'export, etc.
[Retrouvez ici l'ensemble des mesures du Plan de relance](#)

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>